SANTÉ ASSURANCE TRADITIONNELLE





	QUIÉTUDE T10 DE BASE À ÉMISSION SIMPLIFIÉE	QUIÉTUDE T20 DE BASE À ÉMISSION SIMPLIFIÉE
Brève description	Assurance maladies graves prévoyant le paiement d'une prestation après le diagnostic d'une maladie couverte à laquelle l'assuré a survécu (période de 30 jours). Si l'assuré décède sans avoir eu droit à une prestation et s'il a souscrit l'option GRPD, son bénéficiaire reçoit un remboursement des primes. Quiétude de base à émission simplifiée est une assurance maladies graves dont le processus de sélection des risques a été simplifié.	
Âge à l'établissement	18 à 65 ans (au plus proche anniversaire)	18 à 55 ans (au plus proche anniversaire)
Conditions d'établissement	Pour bénéficier de l'émission simplifiée, votre client doit sir la proposition d'assurance à émission simplifiée. À la suite	mplement répondre « NON » aux 9 questions médicales de d'une vérification, DSF émettra le contrat.
Montant d'assurance	Min. : 25 000 \$ Max. : 75 000 \$ N.B. : Montant maximum total d'assurance Quiétude de balles 61 à 65 ans)	ase à émission simplifiée : 75 000 \$/assuré (25 000 \$ pour
Bande de taux		000 \$ 000 \$
Montant d'assurance Fixe, croissant ou décroissant	Fi	ixe
Primes	Gara	anties
Durée des primes	Renouvelable jusqu'à 75 ans	
Surprime	Non	
Frais de rachat	Auc	cuns
Accumulateur	N.D.	
Options hybrides	N.D.	
Options de vies assurées	Individuelle (seulement)	
Droit de transformation	Aucun	
Admissibilité des transformations	N.D.	
Maladies graves couvertes	10 maladies graves couvertes	
Remboursement des primes au décès / Prestation décès (optionnel)	Option de remboursement de primes à 100% en cas de décès excluant les frais inhérents aux modes de paiement autres qu'annuel. Il n'y a pas de minimum comme dans les autres produits Quiétude. Limité au capital assuré. GRPD = total des primes payées pour le coût de la base et du GRPD, incluant le frais fixe, depuis l'émission jusqu'à la date du décès.	
Remboursement des primes à maturité/ Prestation Santé	N.D.	
Qui recevra la GRPD?	Bénéficiaire (si l'assuré à l'option GRPD)	
Garanties supplémentaires	Vie Max à émission simplifiée Vie entière garantie à émission simplifiée	
Garanties complémentaires	FR, MU	
Frais de police	Couverture de base : 50 \$ annuel Couverture supplémentaire : 25 \$ annuel	

ERSION DÉCEMBRE 2015 PAGE 1 DE 12 SANTÉ

	QUIÉTUDE T10 DE BASE	QUIÉTUDE T20 DE BASE
Brève description	Assurance maladies graves prévoyant le paiement d'une prestation après le diagnostic d'une maladie couverte à laquelle l'assuré a survécu (période de 30 jours). Si l'assuré décède sans avoir eu droit à une prestation et s'il a souscrit l'option GRPD, son bénéficiaire reçoit un remboursement des primes.	
Âge à l'établissement	18 à 65 ans (au plus proche anniversaire)	18 à 55 ans (au plus proche anniversaire)
Montant d'assurance	Min. : 100 000 \$	Max. : 2 000 000 \$
Bande de taux	100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$	
Montant d'assurance	F	ïxe
Fixe, croissant ou décroissant		
Primes	Gara	anties
Durée des primes	Renouvelable	giusqu'à 75 ans
Surprime	Oui	
Frais de rachat	Au	cuns
Accumulateur	N.D.	
Options hybrides	N.D.	
Options de vies assurées	Individuelle (seulement)	
Droit de transformation	Aucun	
Admissibilité des transformations	N.D.	
Maladies graves couvertes	10 maladies graves couvertes	
Remboursement des primes au décès / Prestation décès (optionnel)	Option de remboursement de primes à 100% en cas de décès excluant les frais inhérents aux modes de paiement autres qu'annuel. Il n'y a pas de minimum comme dans les autres produits Quiétude. Limité au capital assuré. GRPD = total des primes payées pour le coût de la base et du GRPD, incluant le frais fixe et les surprimes, depuis l'émission jusqu'à la date du décès.	
Remboursement des primes à maturité/ Prestation Santé	N.D.	
Qui recevra la GRPD?	Bénéficiaire (si l'assuré a l'option GRPD)	
Garanties complémentaires	MMA, MU, FR, EPI*, EPD* *utiliser le même exo que celui qui est disponible sur le T10 et T20 en vie	
Frais de police	Couverture de base : 50 \$	Couverture supplémentaire : 25 \$



PAGE 2 DE 12 SANTÉ

	QUIÉTUDE	
Abréviation	QT10	QT20
Brève description	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 75 ans dont les coûts sont renouvelables à tous les 10 ans. Cette protection offre le service Prompt Rétablissement incluant Best Doctors.	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 75 ans dont les coûts sont renouvelables à tous les 20 ans. Cette protection offre le service Prompt Rétablissement incluant Best Doctors.
Âge à l'établissement	18 à 65 ans (au plus proche anniversaire)	18 à 55 ans (au plus proche anniversaire)
Montant d'assurance	Min. : 25 000 \$	Max. : 2 000 000 \$
Montant d'assurance Fixe, croissant ou décroissant	F	ixe
Durée de la protection	Expire	à 75 ans
Bande de taux	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$	
Primes	Renouvelables et transformables. Les primes sont garanties et augmentent par intervalle de 10 ans.	Renouvelables et transformables. Les primes sont garanties et augmentent par intervalle de 20 ans.
Frais de rachat	Au	cuns
Accumulateur	N	.D.
Options hybrides	N	.D.
Options de vies assurées	Indiv	iduelle
Droit de transformation	 À partir du 1^{er} anniversaire, jusqu'à 65 ans sans preuve d'assurabilité T10/T20 avec GRPD REES, T75 libérée ou T65 (avec ou sans GRP), T100 (avec ou sans GRP / GRPD), T100 – Payable en 10 ans (avec ou sans GRPD) et T100 – Payable en 20 ans (avec ou sans GRPD) T10/T20 sans GRPD T100 (sans GRPD), T100 – Payable en 10 ans (sans GRPD) ou T100 – Payable en 20 ans (sans GRPD) 	
Droit d'échange	 Permet d'échanger le T10 en T20 Offert durant les 5 premières années, jusqu'à 55 ans, sans preuve d'assurabilité 	
Admissibilité des transformations	N.D.	
Maladies graves et conditions couvertes	 25 maladies graves 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé Complications graves causées par 4 maladies infectieuses Protection soins de longue durée (perte d'autonomie temporaire) 	
Remboursement des primes au décès (optionnel) (GRPD)	Remboursement de 100 % des primes au décès ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux.	
Remboursement des primes à maturité (GRP)	N.D.	
Qui recevra la GRPD ou la prestation MG?	MG: Preneur	GRPD : Bénéficiaire
Garanties complémentaires	MMA, MU, MUE, FR, FRE, AE, EPI, EPD	
Segments de clientèles / Préoccupations	Répond aux besoins des clients qui sont surtout préoccupés par la maladie pendant leur période de vie active, convient au marché hypothécaire et des dettes à court terme. Répond également aux besoins des clients soucieux de leur budget tout en conservant le privilège d'assurabilité futur.	
Avantages concurrentiels	 Complications graves causées par 4 maladies infectieuses (10 % jusqu'à concurrence de 25 000 \$) + 25 maladies 4 diagnostics et traitement à versement anticipé (10 % jusqu'à concurrence de 50 000 \$) (cancer précoce de la prostate, carcinome canalaire in situ du sein, mélanome malin au stade 1A, angioplastie coronarienne) Remboursement des coûts d'assurance au décès avec un minimum 25 % du montant d'assurance (si option GRPD incluse) 	
	·	Couverture supplémentaire : 25 \$



PAGE 3 DE 12 SANTÉ

QUIÉTUDE		
Abréviation	QT65	QT75 Lib
Brève description	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 65 ans dont les coûts sont nivelés. Cette protection offre le service Prompt Rétablissement incluant Best Doctors.	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 75 ans dont les coûts sont nivelés et libérés à 65 ans (ou après 20 ans selon la plus éloignée des deux dates). Cette protection offre le service Prompt Rétablissement incluant
Âge à l'établissement	18 à 55 ans (45 ans si GRP) (âge à l'anniversaire le plus proche)	Best Doctors. 18 à 55 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)
Montant d'assurance Min & Max	Min: 25 000 \$ Max: 2 000 000 \$ Bande de 10 000 \$ à 24 999 \$, sans GRP, disponible si combiné à un produit de base sur la vie de la même personne assurée.	Min: 25 000 \$ Max: 2 000 000 \$
Montant d'assurance Fixe, croissant ou décroissant	Fixe	
Durée de la protection	Expire à 65 ans	Expire à 75 ans
Bandes de taux	10 000 \$ 25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000\$	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$
Primes	Nivelées jusqu'à l'âge de 65 ans.	Nivelées et libérées à 65 ans ou après 20 ans selon la plus éloignée des éventualités.
Frais de rachat		Aucuns
Accumulateur		Sans objet
Options hybrides	N.D.	
Options de vies assurées	Individuelle	
Droit de transformation	Non	
Admissibilité des transformations	N.D.	
Maladies graves et conditions couvertes	 25 maladies graves 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé Complications graves causées par 4 maladies infectieuses. 	
Remboursement des primes au décès (GRPD)	Remboursement de 100 % des primes au décès, ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux. Il exclut le facteur modal. (Limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement)	



PAGE 4 DE 12 SANTÉ

SUITE		
Abréviation	QT65	QT75 Lib
Remboursement des primes à maturité (GRP)	Remboursement de 100 % des primes à maturité. Il exclut le facteur modal. (Limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement)	Remboursement de 100 % des primes à compter de 65 ans ou après 20 ans, selon la plus éloignée des éventualités. Il exclut le facteur modal. (Limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement)
		Le client peut également toucher un remboursement partiel et bénéficier d'une protection réduite au prorata.
Qui recevra la GRP ou la Prestation?	MG : Preneur GRPD : Bénéficiaire GRPE : Preneur	
Garanties complémentaires	MMA, MU, MUE, FR, FRE, AE, EPI, EPD	
Segments de clientèle/Préoccu pations	Répond aux besoins des clients qui sont surtout préoccupés par la maladie pendant leur période de vie active. Il répond également bien aux besoins des clients qui désirent un remboursement à 100 % à l'âge de 65 ans. (Seul produit de DSF qui offre un remboursement à 100 % à 65 ans pour les clients âgés de 46 à 50 ans)	Répond aux besoins des clients qui désirent être protégés pendant la période la plus active de leur retraite tout en ne grugeant pas leurs revenus de retraite puisqu'il est libéré à compter de 65 ans pour les clients de 45 ans et moins.
Avantages concurrentiels	 Complications graves causées par 4 maladies infectieuses (10 % jusqu'à concurrence de 25 000 \$) + 25 maladies 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé (10% jusqu'à concurrence de 50 000 \$) (cancer précoce de la prostate, carcinome canalaire in situ du sein, mélanome malin au stade 1A, angioplastie coronarienne) Remboursement des coûts d'assurance au décès avec un minimum 25 % du montant d'assurance 25 % du montant assuré, payé le plus rapidement possible, sans avoir à satisfaire de période de survie. 	
		Flexibilité au niveau du remboursement de primes disponible en tout temps à compter de 65 ans (sujet à un minimum de 20 ans). Possibilité également d'obtenir un remboursement partiel et de conserver une protection libérée réduite.
Frais de police	Couverture de base : 50 \$	Couverture supplémentaire : 25 \$



PAGE 5 DE 12 SANTÉ

QUIÉTUDE		
Abréviation	QT100	QT100 avec GRP
Brève description	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 100 ans dont les coûts sont nivelés. Cette protection offre le service Prompt Rétablissement incluant Best Doctors.	
Âge à l'établissement	18 à 65 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	18 à 65 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)
Montant d'assurance	Min. : 25 000 \$	Max.: 2 000 000 \$
Montant d'assurance Fixe, croissant ou décroissant	F	ixe
Durée de la protection	Protection permanente dont les co	oûts sont libérés à l'âge de 100 ans.
Prestation après 100 ans	À la demande du preneur, le montant d'assurance	payable sera déduit de toute prestation déjà versée.
Bande de taux	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$	
Primes	Nivelées pour la durée du contrat	
Frais de rachat	Aucun	
Accumulateur	S.	. O.
Options hybrides	N	l.D.
Options de vies assurées	Individuelle	
Droit de transformation	Au	ıcun
Admissibilité des transformations	Oui pour le T10 et T20 (25 maladies graves)	
Maladies graves et conditions couvertes	25 maladies graves, 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé ainsi que les complications graves causées par 4 maladies infectieuses.	25 maladies graves, 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé, les complications graves causées par 4 maladies infectieuses ainsi que la protection soins de longue durée (perte d'autonomie temporaire).
Protection Soins de Longue Durée	N.D.	Une avance de 10 % (max. 25 000 \$) sera payée si l'assuré satisfait la définition de la perte d'autonomie temporaire après un délai d'attente de 90 jours. Si son état devient permanent, il pourra réclamer les 90 % restants. S'il se rétablit, les 90 % restants seront disponibles pour une autre maladie.
Remboursement des primes au décès (GRPD)	Optionnel Remboursement de 100 % des primes au décès, ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux. Il exclut le facteur modal. (Limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement)	Optionnel Remboursement de 100 % des primes au décès, ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux. Il inclut le facteur modal et n'est pas limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement.



PAGE 6 DE 12 SANTÉ

	SUITE	
Abréviation	QT100	QT100 avec GRP
Remboursement des primes à la résiliation (GRP) / Prestation Santé	N.D.	2 options de remboursement des primes à maturité : 100 % après 15 ans 100 % après 20 ans
Qui recevra la GRPD, la GRP ou la prestation MG?	MG : Preneur GRPD : Bénéficiaire	MG : Preneur GRP : Preneur GRPD : Bénéficiaire
Garanties complémentaires	MMA, MU, MUE, FR, FRE, AE, EPI, EPD	
Segments de clientèles / Préoccupations	Répond aux besoins des clients qui recherchent la simplicité et qui désirent être protégés la vie durant et ce, à un coût mensuel abordable.	Répond aux besoins des clients dont le besoin de protection pourrait évoluer ou qui veulent récupérer toutes les primes payées s'ils n'ont pas été malades.
Avantages concurrentiels	 Complications graves causées par 4 maladies infectieuse 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé (10 % ju prostate, carcinome canalaire in situ du sein, mélanome r Remboursement des coûts d'assurance au décès avec u 25 % du montant assuré, payé le plus rapidement possible * si le GRPD est sélectionné 	malin au stade 1A, angioplastie coronarienne). n minimum 25 % du montant d'assurance.*
Frais de police	Couverture de base : 50 \$ Couverture supplémentaire : 25 \$	



PAGE 7 DE 12 SANTÉ

QUIÉTUDE		
Abréviation	Q Exécutif / concept REES (T75)	Q Exécutif / concept REES (T100)
Brève description	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 75 ans dont les coûts sont nivelés. Cette protection offre le service Prompt Rétablissement incluant Best Doctors.	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 100 ans dont les coûts sont nivelés. Cette protection offre le service Prompt Rétablissement incluant Best Doctors.
Âge à l'établissement	18 à 60 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	18 à 65 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)
Montant d'assurance	Min. : 25 00	0 \$ Max. : 2 000 000 \$
Montant d'assurance Fixe, croissant ou décroissant		Fixe
Durée de la protection	Protection temporaire jusqu'à 75 ans.	Protection permanente dont les coûts sont libérés à l'âge de 100 ans.
Prestation après 100 ans	n/a	À la demande du preneur, le montant d'assurance payable sera déduit de toute prestation déjà versée.
Bande de taux		25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$
Primes	Nivelées pour la durée du contrat et partagées comme suit entre les parties : Les primes payées par la compagnie seront établies selon le besoin de protection, soit : T10, T20, jusqu'à 65 ans ou jusqu'à 75 ans. Les primes payées par l'actionnaire/employé clé résultent de la différence entre la prime T75 et la prime payée par la compagnie.	Nivelées pour la durée du contrat et partagées comme suit entre les parties : Les primes payées par la compagnie seront établies selon le besoin de protection, soit : T10, T20, jusqu'à 65 ans ou jusqu'à 75 ans. Les primes payées par l'actionnaire/employé clé résultent de la différence entre la prime T100 et la prime payée par la compagnie.
Frais de rachat		Aucun
Accumulateur		S. O.
Options hybrides		N.D.
Options de vies assurées	Individuelle	
Droit de transformation		Aucun
Admissibilité des transformations	Oui pour le T10 et T20 (25 maladies graves)	
Maladies graves et conditions couvertes	25 maladies graves, 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé, les complications graves causées par 4 maladies infectieuses ainsi que la protection soins de longue durée (perte d'autonomie temporaire).	
Protection Soins de Longue Durée	Une avance de 10 % (max. 25 000 \$) sera payée si l'assuré satisfait la définition de la perte d'autonomie temporaire après un délai d'attente de 90 jours. Si son état devient permanent, il pourra réclamer les 90 % restants. S'il se rétablit, les 90 % restants seront disponibles pour une autre maladie.	
Remboursement des primes au décès (GRPD)	Inclus Remboursement de 100 % des primes au décès, ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux. Il inclut le facteur modal et n'est pas limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement.	



PAGE 8 DE 12 SANTÉ

SUITE		
Abréviation	Q Exécutif / concept REES (T75)	Q Exécutif / concept REES (T100)
Remboursement des primes à la résiliation (GRP) / Prestation Santé	1 option de prestation santé : 100 % après 15 ans	2 options de prestation santé : • 100 % après 15 ans • 100 % après 20 ans
Qui recevra la GRPD, la GRP ou la prestation MG?	Prestation MG : Bénéficiaire Prestation Santé : Bénéficiaire Prestation Décès : Bénéficiaire	
Garanties complémentaires	MMA, MU, FR, EPI	
Segments de clientèles / Préoccupations	S'adresse aux entreprises incorporées dont les actionnaires dirigeants sont fortement impliqués dans l'entreprise. Ces derniers réalisent qu'en cas de maladie grave, leur entreprise serait affectée.	
Avantages concurrentiels	 Complications graves causées par 4 maladies infectieuses (10 % jusqu'à concurrence de 25 000 \$) + 25 maladies. 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé (10 % jusqu'à concurrence de 50 000 \$) (cancer précoce de la prostate, carcinome canalaire in situ du sein, mélanome malin au stade 1A, angioplastie coronarienne). Remboursement des coûts d'assurance au décès avec un minimum 25 % du montant d'assurance. 25 % du montant assuré, payé le plus rapidement possible, sans avoir à satisfaire de période de survie. Protection Soins de longue durée incluse (10 % d'avance en cas de perte d'autonomie temporaire, maximum 25 000 \$). Possibilité de reporter une prime annuelle (ou 12 primes mensuelles ou 2 primes semestrielles) sans intérêt. 	
Frais de police	Couverture de base : 50 \$ Couverture supplémentaire : 25 \$	



PAGE 9 DE 12 SANTÉ

	QUIÉTUDE	
Abréviation	QT100 Payable 10 ans	QT100 Payable 20 ans
Brève description	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 100 ans dont les coûts sont nivelés et libérés après 10 ans. Cette protection inclut le service Prompt Rétablissement avec Best Doctors.	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 100 ans dont les coûts sont nivelés et libérés après 20 ans. Cette protection inclut le service Prompt Rétablissement avec Best Doctors.
Âge à l'établissement	18 à 60 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	18 à 50 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)
Montant d'assurance	Min. : 25 000 \$	Max. : 2 000 000 \$
Montant d'assurance Fixe, croissant ou décroissant	F	ixe
Durée de la protection	Protection permanente dont les coûts sont libérés après 10 ans.	Protection permanente dont les coûts sont libérés après 20 ans.
Prestation après 100 ans	À la demande du preneur, le montant d'assurance	payable sera déduit de toute prestation déjà versée.
Bande de taux	25 000 \$ 50 000 \$ 100 0	00 \$ 250 000 \$ 500 000 \$
Primes	Nivelées et libérées après 10 ans	Nivelées et libérées après 20 ans
Frais de rachat	Au	cuns
Accumulateur	S.	. O.
Options hybrides	N.D.	
Options de vies assurées	Individuelle	
Droit de transformation	Aucun	
Admissibilité des transformations	Oui pour le T10 et T20 (25 maladies)	
Maladies graves et conditions couvertes	 25 maladies graves Protection soins de longue durée (perte d'autonomie temporaire) 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé Complications graves causées par 4 maladies infectieuses 	
Protection Soins de Longue Durée	Une avance de 10 % (max. 25 000 \$) sera payée si l'assuré satisfait la définition de la perte d'autonomie temporaire après un délai d'attente de 90 jours. Si son état devient permanent, il pourra réclamer les 90 % restants. S'il se rétablit, les 90 % restants seront disponibles pour une autre maladie.	
Remboursement des primes au décès (GRPD) (optionnel)	Remboursement de 100 % des primes au décès, ou 25 % du ll inclut le facteur modal et n'est pas limité au montant d'assu	
Remboursement des	Inclus:	Inclus:
primes à la résiliation	100 % après 15 ans	100 % après 20 ans
Qui recevra la GRPD, la GRP ou la prestation MG?	MG : Preneur GRP : Preneur GRPD : Bénéficiaire	
Garanties complémentaires	MMA, MU, MUE, FR, FRE, AE, EPI, EPD	
Segments de clientèles	Clients aisés ou fortunés qui veulent conserver leurs acquis.	
Avantages concurrentiels	 Complications graves causées par 4 maladies infectieuses (10 % jusqu'à concurrence de 25 000 \$) + 25 maladies 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé (10 % jusqu'à concurrence de 50 000 \$) (cancer précoce de la prostate, carcinome canalaire in situ du sein, mélanome malin au stade 1A, angioplastie coronarienne) Remboursement des coûts d'assurance au décès avec un minimum 25 % du montant d'assurance* 25 % du montant assuré, payé le plus rapidement possible, sans avoir à satisfaire de période de survie* Protection Soins de longue durée incluse (10 % d'avance en cas de perte d'autonomie temporaire, maximum 25 000 \$) * si le GRPD est sélectionné 	
Frais de police	Couverture de base : 50 \$ C	Couverture supplémentaire : 25 \$



PAGE 10 DE 12 SANTÉ

QUIÉTUDE NOUVELLE GÉNÉRATION		
Brève description	Contrat d'assurance maladies graves pour les enfants jusqu'à 100 ans. Couverture individuelle.Cette protection inclut le service Prompt Rétablissement avec Best Doctors.	
Âge à l'établissement	30 jours à 17 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	
Capital assuré	Montant minimum : 25 000 \$ Montant maximum : 1 000 000 \$ Le montant d'assurance maladies graves pour enfants accepté par les assureurs canadiens dépasse rarement 250 000 \$.	
Bandes de taux	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$	
Primes	Nivelées et garanties	
Durée de la protection	Protection permanente	
Durée des primes	2 options de paiement des primes: Payable à vie Payable en 20 ans	
Frais de rachat	Aucuns	
Options hybrides	N.D.	
Fin de couverture	 À la première des éventualités suivantes: diagnostic d'une des maladies couvertes au contrat décès de l'assuré date de résiliation de la police (un remboursement des primes est disponible à partir du 5^e anniversaire) 	
Maladies graves et conditions couvertes	 2 options de maladies couvertes: 28 maladies (incluant 3 maladies infantiles: l'Autisme, le syndrome de Rett et la Fibrose Kystique) 31 maladies (incluant 6 maladies infantiles: l'Autisme, le syndrome de Rett, la Fibrose Kystique, la Paralysie cérébrale, la Dystrophie musculaire et le Diabète de type 1) Ces 2 options incluent 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé, les complications graves causées par 4 maladies infectieuses ainsi que la protection soins de longue durée. 	
Options de vies assurées	Individuelle	
Droit de transformation	Aucun	
Admissibilité des transformations	N.D.	
Remboursement des primes au décès (optionnel)	 4 options de remboursement des primes au décès: 100 % des primes au décès, ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux 100 % des primes au décès, ou 50 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux 100 % du montant assuré. Aucun remboursement Il inclut le facteur modal et n'est pas limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement. 	
Remboursement des primes à la résiliation (optionnel)	Le remboursement des primes débute à compter du 5° anniversaire. Le pourcentage de remboursement représente 25 % des primes payées et augmente linéairement pour atteindre 100% au 20° anniversaire.	
Garanties complémentaires	FR, MU, MMA, EPI, EPD	
Garanties supplémentaires	Tous sauf Vie Autonome, T10 Améliorée, Première Classe	
Frais de police	Aucuns frais de police	



PAGE 11 DE 12 SANTÉ

	VIE AUTONOME	VIE AUTONOME 20
Brève description	Vie Autonome prévoit le versement d'une rente mensuelle	en cas de perte d'autonomie.
Âge à l'établissement	18 à 80 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	
Capital assuré	Montant de la rente mensuelle (le montant est payable au preneur) : • Minimum : 1 000 \$ • Maximum : 8 500 \$ pour l'ensemble des polices émises • Par tranches de 100 \$	
Durée de la protection	Selon l'option choisie, les prestations sont payables : • Pendant 2 ans • Pendant 5 ans • à vie	À vie
Bandes de taux	Aud	cunes
Primes	Nivelées mais	s non-garanties.
Garantie des primes	Le montant des primes est garanti pendant les cinq premières années de la police.	Le montant des primes est garanti pendant les cinq premières années de la police. Après 20 ans, aucune prime additionnelle ne peut être exigée.
Durée des primes	Payable à vie	Payable en 20 ans
Nombre d'assurés par police	Un seul assuré par police	
Délai d'attente	Les prestations débutent après un délai d'attente de : • 30 jours • 90 jours • 180	jours
Option d'assurance libérée	 Offerte sans frais Assurance libérée réduite après que la protection ait été en vigueur 10 ans ou plus On verse la prestation prévue initialement mais les prestations cessent lorsque le client a reçu un montant total de prestations égal au total des primes qu'il a versées pour la protection. 	
Réduction pour couple	Lorsque deux protections de soins de longue durée sont achetées par un couple au même moment, la prime de chacun est réduite de 10%. Pour avoir droit au rabais, les deux conjoints doivent être acceptés. Ce rabais est permanent après que les primes de première année ont été versées pour les deux protections.	
Frais de rachat	Au	cuns
Options hybrides	N	I.D.
Options de vies assurées	Indiv	riduelle
Droit de transformation	Au	ucun
Remboursement des primes au décès (optionnel)	Au décès de l'assuré, une prestation de décès égale au total des primes modales versées pour la protection SLD moins les prestations de soins de longue durée déjà versées est payée au bénéficiaire de l'assurance décès. Émission de 18 à 55 ans à l'anniversaire le plus proche.	
Garantie optionnelle	Augmentation du montant d'assurance / AMA (Montant ajusté en fonction du coût de la vie) : Garantie qui permet d'augmenter la protection aux trois ans mais avant l'âge de 80 ans, sans preuves ans selon un taux d'inflation basé sur l'indice des prix à la consommation mais limité à 15% d'augmentation de protection. Le montant total de la police (base + ajouts AMA) est limité à 10 000 \$.	La portion du montant d'assurance qui est rajoutée est payable à vie. Le coût de cette garantie est payable tant qu'elle est en vigueur jusqu'à concurrence de l'âge de 80.
Définition de perte d'autonomie	Une prestation mensuelle est versée à l'assuré lorsqu'il est en perte d'autonomie. Définition: Lorsque la personne assurée a besoin d'aide pour effectuer au moins deux des activités de la vie quotidienne soit : 1. Se laver 2. S'habiller 3. Se nourrir 4. Se servir des toilettes 5. Continence 6. Se lever du lit, se coucher, s'asseoir ou se lever d'une chaise (comprend les chaises roulantes) OU	
	Si, suite à une altération des fonctions mentales (Maladie d'Alzheimer, démence sénile), la personne assurée a besoin d'une supervision continuelle pour éviter de nuire à sa santé et à sa sécurité.	
Avantages concurrentiels	 Protection Soins de longue durée de type revenu: le preneur reçoit une rente mensuelle qu'elle peut utiliser comme bon lui semble. Aucune facture n'est exigée: nous ne vous demanderons aucune pièce justificative relativement aux frais que l'assuré engage en raison de son état de santé. 	
Frais de police	 150\$ par assuré Aucuns frais fixes pour les augmentations achetées avec l'augmentation du montant d'assurance exercées aux 3 ans. 	



PAGE 12 DE 12 SANTÉ